Date de la Convocation :	05 mai 2025
Membres en exercice :	11
Membres présents :	10
Procurations :	00
Votants :	10
Exprimés :	10

Commune de THOIRE SUR DINAN
Département de la SARTHE
Canton de Montval sur Loir

PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à vingt heures trente minutes légalement convoqué en date du cinq mai deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Thoiré-sur-Dinan, sous la présidence de Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Bruno BOULAY, Maire.

Mesdames ; Bernadette HÉRISSON, Aurélie MANCELLIER, Émilie PICHON-LANOISELÉE, Nadège POILVILAIN.

Messieurs ; Michel ABRAHAM, David BOIVIN, Jean-Marc COUREL, Lucet GIVRAN, Gérard LENOIR.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absente : Madame Sandra CADIEU.

Quorum atteint.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire.
Secrétaire de séance : Madame Bernadette HÉRISSON.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2025.
2. Mise à jour des délibérations n°2024-11-07 et n°2025-03-01-08 relatives à l'acquisition des parcelles cadastrées A401, A1042 (en partie) et A1043 (en partie).
3. Réaménagement de voirie (bas-côté) devant le centre de secours et l'aire de jeux rue de l'Hommeau
4. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2025, préalablement envoyé par mail à chaque conseiller, a été approuvé à l'unanimité.

Retrait d'un point à l'ordre du jour – délibération 2025-05-01

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Mise à jour des délibérations n°2024-11-07 et n°2025-03-01-08 relatives à l'acquisition des parcelles cadastrées A401, A1042 (en partie) et A1043 (en partie). Monsieur le maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide,

- **D'accepter** le retrait du point cité ci-dessus de l'ordre du jour,

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10

3. Réaménagement de voirie (bas-côté) devant le centre de secours et l'aire de jeux rue de l'Hommeau

Lors de la séance de conseil du 4 février avait été évoqué le projet d'effectuer des travaux d'enrobés entre l'aire de jeux et le cimetière.

Monsieur LENOIR présente une ébauche et une estimation réalisées par les services de la CCLLB ainsi qu'un devis de la société Bardet TP. Une autre entreprise a été sollicitée. La décision est reportée au prochain Conseil.

9. Informations diverses :

Opération argent de poche : La prochaine opération aura lieu cet été. Une réponse est attendue avant le 22 mai.

Panneau chemins de randonnée : Projet d'installation d'un panneau comportant le plan de la commune et ses chemins de randonnée au recto et au verso ceux des onze communes. Montant estimatif 2000€ TTC. Le Conseil émet un avis de principe favorable.

Mini station de compostage : M. ABRAHAM rappelle que le syndicat mixte du Val de Loir propose l'installation d'une mini station de compostage. Elle sera installée place des Tilleuls et accessible aux habitants (priorité à ceux qui ne disposent pas de terrain). Une réunion publique sera organisée le jeudi 5 juin à la salle des fêtes de Thoiré pour une mise en service le jeudi 12 juin.

Compte-rendu de l'association Thoiré s'Anim : Monsieur GIVRAN et M. LENOIR informent que lors des deux dernières animations organisées, à savoir la randonnée pédestre et le rallye moto, tout s'est très bien déroulé. La participation a été au rendez-vous et l'ambiance conviviale. Ces deux événements ont généré un bénéfice, contribuant positivement à la trésorerie de l'association. Globalement, l'association se porte bien, tant sur le plan financier que sur le plan de l'implication des bénévoles et de la participation du public.

Décisions du maire prises en application des articles L.2122-22 et L.21122-23 du CGCT.

Par délégation du Conseil Municipal du 28 mai 2020 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a été amené à prendre les décisions suivantes :

Décision 2025-07 portant sur la validation d'un devis de M. ROUILLARD Jean-Marie pour des travaux de couverture au logement situé 18 rue Gabriel Guyon. Montant des travaux + main d'œuvre : 1 522.17€ TTC.

Décision 2025-08 portant sur la validation d'un devis de M. PILON Damien pour la réalisation et la pose de fausses poutres en chêne au restaurant le Dinan. Montant des travaux : 1 440.07€ TTC.

Décision 2025-09 portant sur la réduction du loyer mensuel de Madame Jeanneret en raison de la diminution de la fréquence d'occupation du local. Montant de la réduction : 20€.

Décision 2025-10 portant sur la validation d'un devis de l'entreprise Delande pour la dépose de l'ancien bloc et la pose du nouveau bloc en Led d'éclairage public rue du Dinan. Montant des travaux : 1 008€ TTC.

Décision 2025-11 portant sur la validation d'un devis de la société Site équip pour l'acquisition de 3 bancs extérieurs (2 pour la place du bon coin et 1 à l'aire de jeux). Montant : 2 134.80€ TTC

Décision 2025-12 portant sur la validation d'un devis de la société Leblanc illumination pour l'achat de candélabres de Noël : Montant : 1 080€ TTC.

Décision 2025-13 portant sur la renonciation du droit de préemption pour le bien situé 10 rue de Bercé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H

Le prochain conseil municipal aura lieu mardi 10 juin 2025.

Validation du présent procès-verbal par le Maire et le secrétaire de séance le 20/05/2025.

Approbation du présent procès-verbal lors de la séance du mardi 10 juin 2025.

Observations :

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil Municipal le mardi 10 juin 2025 à 20H35

Date de la publication : le 12 juin 2025.

Signatures :

Le Maire,
Bruno BOULAY

Secrétaire de séance,
Bernadette HÉRISSON